



Déclaration de l'Association canadienne des armes à feu à la Première Commission des Nations Unies – Octobre 2017

La NFA est l'organisation de défense des droits des propriétaires d'armes à feu la plus importante du Canada. Nos membres se préoccupent du fait que la volonté de l'ONU de réglementer les armes légères est mal conçue et aura des conséquences négatives injustifiées sur la capacité des gens libres d'avoir accès aux armes à feu et aux munitions à des fins tout à fait légitimes. La NFA conteste l'affirmation selon laquelle l'accès civil aux armes légères est le problème.

L'un des principaux problèmes avec la tentative des Nations Unies de contrôler les armes légères est que l'organisme semble de pas vouloir reconnaître que la possession et l'utilisation civiles d'armes à feu ont des fins légitimes et sont importantes non seulement pour le tir sportif, la chasse et d'autres activités, mais pour la défense. Nos interactions avec l'ONU semblent indiquer que nombre des défenseurs de la position de cette dernière s'opposent à la possession civile d'armes à feu. En effet, eux et de nombreux membres du personnel du Bureau des affaires du désarmement de l'ONU sont contre les armes à feu. Aussi, il y a un parti pris inhérent à l'ONU contre la possession et l'utilisation civiles d'armes à feu, de même qu'une opposition considérable à l'information présentée par les utilisateurs et à l'expertise des fabricants d'armes à feu et de munitions.

Ce parti pris inhérent ne permet pas de traiter des vrais problèmes de violence de masse internationale. Au lieu de cela, il oblige les groupes d'utilisateurs et les fabricants à se cantonner dans un rôle d'opposition. La NFA tient à préciser que nous avons souvent offert notre expertise avec nos amis de la WFSA à la condition que les Nations Unies reconnaissent clairement et respectent la possession et l'utilisation civiles d'armes à feu et de munitions comme des activités tout à fait légitimes.

Pour répondre aux événements récents, la NFA tient à préciser que les lois sur le contrôle des armes à feu n'empêchent pas un mauvais comportement et n'ont jamais empêché quelqu'un de déterminé à commettre des actes malveillants. En outre, si le but de la loi est de changer le comportement, on n'y arrivera pas si ledit comportement est aberrant et ne craint pas les sanctions.

L'Association canadienne des armes à feu (NFA) continue à recommander que le contrôle des armes légères soit limité aux systèmes d'armes collectifs majeurs détenus ou vendus par des États nations – et qu'il ne s'applique pas aux armes à feu que des civils possèdent ou veulent posséder individuellement. Les droits et la propriété des Canadiens, et ceux de nos entreprises qui font légalement le commerce d'armes à feu et de munitions, ce qui comprend les surplus d'armes et de munitions, sont des questions de souveraineté nationale, de liberté civile et de droits à la propriété, et sont liés à la culture nationale. De plus, le marquage unique des munitions au-delà du calibre, de la date et du fabricant est déraisonnable, inutile et financièrement impossible.

Les armes légères entre les mains de civils permettent aux gens de se défendre contre les agressions. La légitime défense est un droit naturel de tous les individus. Cela est particulièrement important en période trouble et chaotique, ou en cas de crimes contre l'humanité mandatés par l'État. La possession civile d'armes à feu est un facteur important pour prévenir et limiter les conséquences des génocides. Alors que les gouvernements doivent agir contre le terrorisme, le fait de désarmer les civils viole des principes démocratiques fondamentaux. Il faudrait peut-être remédier au problème en s'occupant des situations économiques et d'autres raisons poussant les gens à s'agiter pour le changement, au lieu de chercher une solution censée convenir à tout le monde touchant les droits des gens libres de posséder et d'utiliser des armes à feu. Merci pour votre attention.

Sheldon Clare, président, Association canadienne des armes à feu